

## الاتحاد الأوروبي وحفظ السلام

فهرس رسالة دكتوراه

جميع الحقوق محفوظة

## TABLE DES MATIERES

<b>TABLE DES ABREVIATIONS</b>	<b>1</b>
<b>INTRODUCTION GENERALE</b>	<b>7</b>
1) Aspects multiples du développement du phénomène de régionalisation et réactivation du rôle du Conseil de sécurité	7
2) Système coutumier des interventions régionales pour le maintien de la paix	10
3) Fragmentation des règles applicables	14
4) Multiplication des vocables	16
5) Problématiques et hypothèse de recherche	24
6) Plan	26
<b>PREMIERE PARTIE : L'AUTONOMISATION DE L'UNION EUROPEENNE DANS LA GESTION DES CRISES</b>	<b>29</b>
<b>TITRE I : L'AUTONOMIE DANS L'ORDRE JURIDIQUE INTERNE</b>	<b>32</b>
<b>CHAPITRE I : LA MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE EUROPEENNE DE GESTION DES CRISES INTEGREE</b>	<b>37</b>
<i>SECTION I : Les organes principaux de la gestion des crises</i>	<i>39</i>
<b>PARAGRAPHE I : Le rôle prépondérant du Haut représentant dans la gestion des crises</b>	<b>39</b>
A) La représentation de l'intérêt général supérieur de l'Union	40
1) L'évolution de la fonction de Haut représentant	40
2) L'intérêt général comme élément catalyseur des actions européennes	44
B) Les acteurs au service du Haut représentant	48
1) Du Cabinet du Haut représentant au Service européen pour l'action extérieure	49
2) Les ressources diplomatiques	52
<b>PARAGRAPHE II : Le Conseil européen et le Conseil de l'UE : organes clés en matière de prise de décision</b>	<b>54</b>
<i>SECTION II : Les organes subsidiaires de la gestion des crises</i>	<i>62</i>
<b>PARAGRAPHE I : Les organes chargés du déroulement de la gestion des crises</b>	<b>64</b>
A) Le COPS : l'organe de fonctionnement de la gestion des crises	64
B) Le Comité militaire de l'Union européenne : un simple rôle de conseiller militaire	66
C) L'État-major de l'Union européenne : au stade embryonnaire d'organe consultatif	67
D) Le Comité chargé des aspects civils de la gestion des crises : organe en développement	68
<b>PARAGRAPHE II : Les organes en support à la politique européenne en matière de gestion des crises</b>	<b>70</b>
<b>CHAPITRE II : LES CONSÉQUENCES DE LA DÉLÉGATION DU POUVOIR D'EXÉCUTION EN TERMES D'AUTONOMISATION DE L'UE</b>	<b>74</b>
<i>SECTION I : La gestion courante de la crise par les organes de l'UE</i>	<i>75</i>
<b>PARAGRAPHE I : Le rôle déterminant du COPS dans toutes les phases procédurales de la gestion des crises</b>	<b>76</b>
<b>PARAGRAPHE II : La signification juridique de l'unification progressive des structures de commandement</b>	<b>82</b>
A) La chaîne de commandement préétablie et unifiée des missions civiles	83
B) Les lacunes de la chaîne de commandement des opérations militaires	86

SECTION II : La gestion des rapports avec les tiers par les organes de l'UE	93
PARAGRAPHE I : La gestion des rapports permanents et opérationnels avec les organisations internationales	94
A] Les rapports avec l'ONU dans le cadre de l'autonomie décisionnelle et opérationnelle de l'UE	95
B] Les relations permanentes entre l'UE et l'OTAN dans le cadre des accords Berlin Plus	100
C] Les rapports entretenus avec l'Union africaine	101
PARAGRAPHE II : La gestion des rapports permanents et opérationnels avec les États tiers	102
A] La gestion des contributions des États tiers aux opérations/missions de l'UE	103
1) Le rôle majeur du Haut représentant dans la négociation des accords sur la participation d'États tiers aux opérations/missions de l'UE	103
2) Les choix décisionnels du COPS en matière de contributions d'États tiers	106
B] Les mandats de négociation permanents accordés aux organes de l'UE en matière d'accords avec les États hôtes quant au statut des forces	108
Conclusion du Titre I	110
TITRE II : L'AUTONOMIE DANS L'ORDRE JURIDIQUE INTERNATIONAL	112
CHAPITRE I : UNE CAPACITÉ DE CONCLUSION D'ACCORDS INTERNATIONAUX ÉTENDUE	115
<i>SECTION I : L'étude de la pratique bien établie des accords internationaux</i>	115
PARAGRAPHE I : La fin du débat sur la personnalité juridique internationale de l'UE	115
PARAGRAPHE II : Les différentes catégories d'accords conclus dans le cadre de la gestion des crises	116
A] Les accords concernant le statut des forces	118
B] Les accords concernant la participation d'États tiers à la gestion des crises	118
C] Les accords sur l'échange d'informations classifiées	120
D] L'accord conclu avec la CPI	122
<i>SECTION II : L'étude de la pratique des arrangements informels</i>	124
CHAPITRE II : UN RÉGIME EUROPÉEN EN MATIÈRE DE PRIVILÈGES ET D'IMMUNITÉS CONTESTÉ ET CONTESTABLE	128
<i>SECTION I : Un régime européen en totale contradiction avec le régime onusien</i>	130
PARAGRAPHE I : Un régime onusien fondé sur le degré de responsabilité supporté par les membres des OMP et sur le mandat de l'opération	131
A] L'importance du principe de l'immunité fonctionnelle	131
B] La pratique et les principes onusiens comme reflet du droit international coutumier ?	133
PARAGRAPHE II : Un régime européen d'application générale à l'ensemble du personnel sans considération des responsabilités et du mandat de l'opération	134
A] Une pratique octroyant des privilèges et des immunités équivalents à ceux des agents diplomatiques de la Convention de Vienne	134
B] L'étude des modèles d'accord sur le statut des forces/missions	136
1) Les réflexions internes remettant en question la pratique européenne	137
2) L'unicité d'application des privilèges et des immunités à l'ensemble du personnel pour tous les mandats	138
C] Le pouvoir souverain de l'État hôte d'accepter de tels privilèges et immunités	141
<i>SECTION II : Les limites du régime européen en matière de privilèges et d'immunités</i>	142
PARAGRAPHE I : L'étude des dispositions sur les privilèges et immunités contenues dans les accords sur le statut des forces	142
PARAGRAPHE II : L'étude des limites des dispositions	145

<b>CHAPITRE III : UN RÉGIME DE LA RESPONSABILITÉ INTERNATIONALE COMPLEXE ET INSATISFAISANT</b>	<b>154</b>
<i>SECTION I : L'imputabilité en matière d'opérations militaires ou de missions civiles</i>	155
<b>PARAGRAPHE I : Le critère du contrôle sur le comportement des forces</b>	156
A) La responsabilité déterminée en fonction du degré de contrôle effectif : position dominante	156
B) Les divergences jurisprudentielles : critère du contrôle effectif ou critère du contrôle ultime ?	159
<b>PARAGRAPHE II : L'imputation à l'UE des actes commis lors des opérations/missions européennes</b>	163
A) L'imputation incertaine à l'UE des actes commis en matière militaire	164
B) L'imputation à l'UE des actes commis en matière civile	172
<i>SECTION II : La complexité du régime de la responsabilité internationale des organisations internationales et les solutions palliatives</i>	174
<b>PARAGRAPHE I : La responsabilité des États membres lors des opérations et des missions de l'UE</b>	175
<b>PARAGRAPHE II : La responsabilité des membres des forces de l'UE</b>	176
A) La compétence limitée de l'État hôte en matière civile et administrative	177
B) La compétence exclusive des États membres en matière pénale ou le principe de la loi du drapeau	179
C) La responsabilité des membres des forces et la chaîne de commandement	181
<b>PARAGRAPHE III : Les possibilités offertes aux particuliers</b>	184
A) L'établissement d'un mécanisme alternatif : le régime spécifique prévu par le statut des forces	185
1) Sur la possibilité d'un régime alternatif	185
2) L'exclusion des réparations pour des dommages et préjudices issus des nécessités opérationnelles	186
3) Le régime de règlement des différends	189
B) Les questionnements sur l'existence d'autres possibilités ouvertes aux particuliers	192
1) Les possibilités contentieuses	192
2) Le bénéfice de la protection diplomatique	195
<b>Conclusion du Titre I</b>	197
<b>Conclusion de la Première Partie</b>	198
<b>SECONDE PARTIE : L'INTERVENTION EFFECTIVE DE L'UNION EUROPEENNE DANS LA GESTION DES CRISES</b>	<b>200</b>
<b>TITRE I : L'ANALYSE DU CADRE D'INTERVENTION DE L'UE DANS LE MAINTIEN DE LA PAIX</b>	<b>201</b>
<b>CHAPITRE I : LA REGLEMENTATION JURIDIQUE DE L'UE CONFRONTEE AU CADRE DE LA CHARTE</b>	<b>205</b>
<i>SECTION I : Le faible recours au Chapitre VIII de la Charte</i>	206
<b>PARAGRAPHE I : L'acceptation large du type d'organisations régionales visé</b>	206
<b>PARAGRAPHE II : Les positions onusiennes en faveur d'une réactivation du Chapitre</b>	210
<b>PARAGRAPHE III : Le Chapitre VIII et le Conseil de sécurité</b>	214
A) La subordination des organisations régionales au Conseil de sécurité	214
B) Le non-recours au Chapitre VIII de la part du Conseil de sécurité	216
<i>SECTION II : L'émancipation régionale par rapport au cadre onusien</i>	218
<b>PARAGRAPHE I : La non reconnaissance d'un lien de subordination et une interprétation large des possibilités d'intervention</b>	218
A) Les réglementations des organisations régionales	220
B) L'analyse des démarcations régionales	229
<b>PARAGRAPHE II : Les ambiguïtés de la réglementation de l'Union européenne</b>	232
<b>CHAPITRE II : LES CONDITIONS DE LICITE ET LEGITIMITE INTERNATIONALE</b>	<b>240</b>
<i>SECTION I : Le consentement des parties au conflit dans les missions civiles</i>	244
<b>PARAGRAPHE I : Les missions traditionnelles et leur fondement consensuel</b>	245

1) Les normes d'application commune	346
2) La disharmonie en matière pénale	350
<b>B) La nécessité d'un socle normatif commun aux opérations de maintien de la paix</b>	<b>351</b>
1) La coopération avec certaines juridictions internationales	352
2) Le droit applicable dans le cas d'administration d'un territoire	353
3) L'enchevêtrement des normes applicables	355
<b>PARAGRAPHE III : L'absence de contrôle interne</b>	<b>357</b>
<b>CHAPITRE II : LE RENFORCEMENT DU SYSTEME MULTILATERAL</b>	<b>360</b>
<i>SECTION I : Le multilatéralisme comme principe de base dans la gestion de crise</i>	<b>361</b>
<b>PARAGRAPHE I : La signification concrète du principe</b>	<b>362</b>
<b>PARAGRAPHE II : Les objectifs sous-jacents à la coopération européenne</b>	<b>364</b>
<i>SECTION II : La disparité des partenariats dans la pratique</i>	<b>366</b>
<b>PARAGRAPHE I : L'inégalité des supports européens à ses partenaires</b>	<b>367</b>
<b>A) L'UE et l'ONU : une relation dans le respect de l'autonomie décisionnelle et opérationnelle de l'UE</b>	<b>369</b>
1) Le renforcement théorique	370
2) Le renforcement opérationnel	372
3) Les limites de la coopération	376
<b>B) L'UE et l'UA : une coopération technique, financière et institutionnelle</b>	<b>380</b>
<b>C) L'UE et l'OSCE : une coopération réduite au minimum</b>	<b>383</b>
<b>D) Les partenariats négligés</b>	<b>385</b>
<b>PARAGRAPHE II : Le support de tiers aux opérations/missions de l'UE basé sur un rapport d'égalité</b>	<b>386</b>
<b>A) La coopération opérationnelle : les possibilités offertes par le cas de la mission en Aceh</b>	<b>387</b>
<b>B) L'UE et l'OTAN : un partenariat mis entre parenthèses au profit de l'autonomisation de l'UE</b>	<b>390</b>
<b>C) Le partenariat avec les États tiers : l'acceptation des conditions posées par l'UE dans la gestion des crises</b>	<b>395</b>
<b>Conclusion du Titre II</b>	<b>397</b>
<b>Conclusion de la Seconde Partie</b>	
<b>CONCLUSION GENERALE</b>	<b>399</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>406</b>
<b>INDEX THEMATIQUE</b>	<b>481</b>

